



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/INF/45/5

18 octobre 1990

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/
FRANCAIS/RUSSE

Quarante-cinquième session

REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES

Données normalisées sur les dépenses militaires
communiquées par les Etats

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	3
II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS	5
Allemagne (République fédérale d')	5
Argentine	7
Autriche	9
Belgique	11
Bulgarie.....	13
Canada	15
Danemark	17
Finlande	19
France	21
Grèce	23
Hongrie	25
Israël	27

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
Italie	29
Malaisie	31
Malte	33
Norvège	35
Nouvelle-Zélande	37
Pays-Bas	39
Pologne.....	42
Portugal	44
République démocratique allemande	46
ANNEXE. Instrument de publication et directives s'y rapportant	48

I. INTRODUCTION

1. Le 12 décembre 1985, l'Assemblée générale a adopté la résolution 40/91 B, dans laquelle elle a, notamment, réitéré sa recommandation selon laquelle tous les Etats Membres devraient faire rapport au Secrétaire général tous les ans, avant le 30 avril, en utilisant l'instrument de publication (voir annexe), sur leurs dépenses militaires de l'exercice budgétaire le plus récent pour lequel des données sont disponibles. Au paragraphe 8 de cette résolution, l'Assemblée a souligné à nouveau la nécessité d'augmenter le nombre des Etats faisant rapport, afin d'obtenir la participation du plus large éventail possible d'Etats appartenant à des régions géographiques différentes et représentant des systèmes budgétaires différents.

2. En application de cette recommandation, le Secrétaire général, dans une note verbale datée du 16 février 1990, a prié tous les Etats Membres de présenter leur rapport le 30 avril 1990 au plus tard.

3. En réponse à sa note verbale, le Secrétaire général a reçu des rapports de 21 pays qui ont tous utilisé l'instrument de publication. On trouvera ces réponses à la section II du présent rapport. Les réponses reçues par la suite seront publiées dans des additifs au présent rapport.

Note explicative

Les chiffres des tableaux du présent document ont été communiqués par les Etats sur la base de l'instrument de publication internationale normalisée des dépenses militaires. A des fins analytiques, les renseignements communiqués dans les 21 réponses ont été informatisés, sous réserve d'ajustements mineurs, de manière à se conformer aux pratiques statistiques standard.

On peut consulter les réponses des Etats au Département des affaires de désarmement, au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'

[Original : anglais]
[14 mai 1990]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1988

Monnaie nationale et unité de mesure : deutsche mark (millions)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'

ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D' (millions de Deutsche marks)

Types de coûts	Types de forces	Forces aéro- nautiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, adminis- tration et commandement		Forces para- militaires (8)	Terri- toire national (9)	Aide militaire		Mon ventilée (12)	Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)
							Soutien (6)	Comman- dement (7)			de la paix (10)	Maintien (11)			
1. FONCTIONNEMENT		158 162	29 502	72 376			114 584	3 987			122			378 733	4 341
1.1 Personnel		109 896	16 918	47 040			56 896	3 744			-			234 484	2 021
1.1.1 Concrets		25 713	1 236	5 202			138	-			-			32 289	-
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves		63 715	11 012	31 038			4 454	1 359			-			111 598	-
1.1.3 Civils		20 448	4 640	20 510			52 304	2 385			-			90 607	2 021
1.2 Définition et entretien		48 266	12 584	25 336			57 668	243			122			144 239	2 330
1.2.1 Poursuites d'usage courant		10 540	1 474	4 560			1 822	7			12			18 435	44
1.2.2 Entretien et réparations		36 144	10 950	20 124			9 694	199			110			77 231	648
1.2.3 Frais de voyage, etc.		1 562	160	652			823	37			-			3 234	668
1.2.4 Loyers immobilière		-	-	-			-	-			-			-	232
1.2.5 Divers		-	-	-			45 349	-			-			45 349	727
2. ACQUIS ET CONSTRUCTION		57 415	24 918	37 998			18 521	565			1 918			141 335	3 381
2.1 Achats		48 246	24 266	34 849			5 483	49			1 857			114 750	1 624
2.1.1 Aéronautique et moteurs		1 790	7 485	15 458			336	-			463			25 472	53
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques		-	-	-			-	-			-			-	-
2.1.3 Vases et bombes nucléaires		-	-	-			-	-			-			-	-
2.1.4 Navires et bateaux		2	11 787	5			496	-			744			13 035	-
2.1.5 Véhicules blindés		13 150	-	-			-	-			420			13 570	-
2.1.6 Artillerie		3 136	1 044	8 718			163	-			-			13 061	-
2.1.7 Autres armes des forces terrestres		-	-	-			-	-			-			-	-
2.1.8 Munitions		16 112	2 363	4 963			253	-			-			23 493	-
2.1.9 Electronique et communications		4 900	1 203	3 308			2 086	-			80			11 577	109
2.1.10 Véhicules non blindés		5 628	301	1 606			857	4			-			8 396	1 304
2.1.11 Divers		1 528	283	788			1 292	45			210			6 146	161
2.2 Construction		9 169	652	3 349			13 038	516			61			26 585	1 755
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes		194	-	934			-	-			-			1 128	-
2.2.2 Bases de lancement de missiles		-	-	534			-	-			-			514	-
2.2.3 Bases et installations navales		-	125	-			-	-			-			125	-
2.2.4 Electronique, etc.		74	115	250			926	-			-			439	3
2.2.5 Installations pour le personnel		5 885	44	444			-	-			-			7 299	294
2.2.6 Locaux médicaux		-	-	-			198	-			-			133	-
2.2.7 Installations d'entraînement		2 003	258	297			572	-			1			3 130	63
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.		815	71	456			528	-			60			1 930	-
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration		198	39	212			1 028	516			-			1 993	149
2.2.10 Ouvrages fortifiés		-	-	-			-	-			-			-	-
2.2.11 Abris		-	-	-			-	-			-			-	-
2.2.12 Tardifs		-	-	-			1 041	-			-			1 041	1 113
2.2.13 Divers		-	-	42			8 725	-			-			8 747	-
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT		-	-	-			27 583	-			-			27 583	77
3.1 Recherche fondamentale et appliquée		-	-	-			-	-			-			-	-
3.2 Développement, essais et évaluation		-	-	-			-	-			-			-	-
4. TOTAL (1+3+3)		215 577	54 420	110 374			160 688	4 552			2 040			547 651	7 799

ARGENTINE

[Original : espagnol]
[17 avril 1990]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : ARGENTINE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1989

Monnaie nationale et unité de mesure : austral (millions)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

ARGENTINE

ARGENTINE (millions d'australés)

Types de forces	Forces aéro-maritimes (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement central		Forces paramilitaires (8)	Aide militaire			Total des dépenses militaires (11-13) (13)	Dépenses civiles (14)
						Soutien (6)	Commandement central (7)		Perte-voies navales (9)	Transport (10)	Maintien de la paix (11)		
1. <u>FONCTIONNEMENT</u>	-	142 387	93 829	100 395	-	-	202 639	72 438	-	-	-	609 488	...
1.1.1 Personnel	-	93 546	61 276	57 745	-	-	147 258	47 369	-	-	-	407 194	...
1.1.1.1 Conscripts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1.1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1.1.1.3 Civils	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1.2.1 Opérations et entretien	-	48 843	30 553	42 450	-	-	55 381	25 069	-	-	-	202 294	...
1.2.1.1 Fournitures d'usage courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1.2.2 Entretien et réparations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1.2.3 Frais de voyage, etc.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1.2.4 Loyers immobiliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1.2.5 Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. <u>ACQUIS ET CONSTRUCTION</u>	-	2 812	8 103	23 365	-	-	132 760	1 904	-	-	-	148 944	...
2.1 <u>ACHAT</u>	-	830	8 088	14 667	-	-	130 173	1 875	-	-	-	145 633	...
2.1.1 Avions et moteurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.1.1 Missiles, y compris les têtes classiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.1.2 Têtes et bombes nucléaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.1.3 Têtes et bombes nucléaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.1.4 Navires et bateaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.1.5 Véhicules blindés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.1.6 Artillerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.1.7 Autres armes des forces terrestres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.1.8 Munitions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.1.9 Electronique et communications	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.1.10 Véhicules non blindés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.1.11 Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2 <u>CONSTRUCTION</u>	-	1 982	15	8 698	-	-	2 587	29	-	-	-	13 311	...
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2.2 Bases de lancement de missiles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2.3 Bases et installations navales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2.4 Electronique, etc.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2.5 Installations pour le personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2.6 Locaux médicaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2.7 Installations d'entraînement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2.10 Ouvrages fortifiés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2.11 Abris	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2.12 Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2.13 Divers	-	-	293	1 016	-	-	6 619	-	-	-	-	7 940	...
3. <u>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT</u>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.1 Recherche fondamentale et appliquée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2 Développement, essais et évaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4. <u>TOTAL (1+2+3)</u>	-	145 199	100 225	124 596	-	-	343 018	74 342	-	-	-	766 380	...

AUTRICHE

[Original : anglais]
[16 mai 1990]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : AUTRICHE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1990

Monnaie nationale et unité de mesure : schilling (millions)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

AUTHORISE

AUTHORISE (millions de schillings)

Types de coûts	Forces aérospatiales (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement		Forces militaires (8)	Aide militaire			Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)	
						Soutien (6)	Commandement (7)		Territoire national (9)	Etranger (10)	Maintien de la paix (11)			
1. <u>EXPLOITATION</u>		13 035										68	13 761	
1.1 <u>PERSONNEL</u>		9 439										54	10 076	
1.1.1 Conscrite		3 268											3 268	
1.1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves		6 161											6 161	
1.1.2 Civils														
1.2 <u>EQUIPEMENT ET ENTRETIEN</u>		3 586					75					14	3 685	
1.2.1 Fournitures d'usage courant														
1.2.2 Entretien et réparations														
1.2.3 Frais de voyage, etc.														
1.2.4 Loyers immobiliers														
1.2.5 Divers														
2. <u>ACHATS ET CONSTRUCTION</u>		4 231					15					2	5 480	
2.1 <u>ACHAT</u>		4 208					15					2	4 225	
2.1.1 Aéronautique et moteurs														
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques														
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires														
2.1.4 Navires et bateaux														
2.1.5 Véhicules blindés														
2.1.6 Artillerie														
2.1.7 Autres armes des forces terrestres														
2.1.8 Munitions														
2.1.9 Electronique et communications														
2.1.10 Véhicules non blindés														
2.1.11 Divers														
2.2 <u>CONSTRUCTION</u>		23												
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes														
2.2.2 Bases de lancement de missiles														
2.2.3 Bases et installations navales														
2.2.4 Electronique, etc.														
2.2.5 Installations pour le personnel														
2.2.6 Locaux médicaux														
2.2.7 Installations d'entraînement														
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.														
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration														
2.2.10 Ouvrages fortifiés														
2.2.11 Abris														
2.2.12 Terrains		23												
2.2.13 Divers														
3. <u>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT</u>														
3.1 Recherche fondamentale et appliquée														
3.2 Développement, essais et évaluation														
4. <u>TOTAL (1023)</u>		17 256				1 242	683					70	18 251	

BELGIQUE

[Original : français]
[26 février 1990]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : BELGIQUE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1987

Monnaie nationale et unité de mesure : franc belge (centaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

BELGIQUE

BELGIQUE (continuation de militaires de francs belges)

Types de code	Forces militaires de francs belges (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Forces armées de combat (5)	Soutien, administration et commandement		Forces militaires (8)	Territoire national (9)	Aide militaire		Non militaires (12)	Total des militaires (11+12) (13)	Total des militaires (11+12) (14)
						Soutien (6)	Administration et commandement (7)			Extrane (10)	Maintenance de la paix (11)			
1. FONCTIONNEMENT		390 723	37 713	217 209			128 325	181 402				8 414	865 287	
1.1.1. Personnel		287 202	24 733	117 556			81 007	136 416				8 414	876 177	
1.1.1.1. Convois		10 752	501	1 501			1 907	26				5 030	20 666	
1.1.2. Autres personnels militaires, y compris les réserves		252 387	23 256	112 530			59 435	152 220				2 476	588 876	
1.1.3. Civils		34 763	978	3 523			19 665	4 170				54 434	288 160	
1.2. Opérations et soutien		102 821	12 980	95 655			48 118	25 386					105 044	
1.2.1. Fournitures d'usage courant		41 944	4 326	35 047			14 733	10 944					131 770	
1.2.2. Entretien et réparations		37 576	7 206	58 918			3 586	4 484					35 017	
1.2.3. Frais de voyage, etc.		17 564	1 055	3 381			13 033	2 904					14 011	
1.2.4. Loyers immobiliers		58	-	1			8 927	5 025					20 169	
1.2.5. Divers		5 479	393	4 308			8 039	1 979					257 428	
2. ACHATS ET CONSTRUCTION		100 827	26 893	85 033			21 319	10 600		11 120		11 636	218 448	
2.1. Achats		71 451	26 827	84 813			4 597	10 600						
2.1.1. Aéronautique et moteurs														
2.1.2. Missiles, y compris les têtes classiques														
2.1.3. Têtes et bombes nucléaires														
2.1.4. Navires et bateaux														
2.1.5. Véhicules blindés														
2.1.6. Artillerie														
2.1.7. Autres armes des forces terrestres														
2.1.8. Munitions														
2.1.9. Électronique et communications														
2.1.10. Véhicules non blindés														
2.1.11. Divers														
2.2. Construction		9 176	66	220		6 722	-			11 120			38 940	
2.2.1. Bases aériennes, aérodromes														
2.2.2. Bases de lancement de missiles														
2.2.3. Bases et installations navales														
2.2.4. Électronique, etc.														
2.2.5. Installations pour le personnel														
2.2.6. Locaux médicaux														
2.2.7. Installations d'entraînement														
2.2.8. Magasins, dépôts, etc.														
2.2.9. Locaux de commandement et d'administration														
2.2.10. Ouvrages fortifiés														
2.2.11. Abris														
2.2.12. Terres														
2.2.13. Divers														
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT		1	-	1			513	-					414	
3.1. RECHERCHE FONDAMENTALE ET APPLIQUÉE		1		1			513	-					414	
3.2. RECHERCHE FONDAMENTALE ET APPLIQUÉE														
4. TOTAL (1+2+3)		491 551	64 606	102 243			141 157	192 402		11 120		20 171	1 273 200	

BULGARIE

[Original : russe]
[14 mai 1990]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : BULGARIE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1989

Monnaie nationale et unité de mesure : lev (centaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

[illegible]

CANADA

[Original : anglais]
[27 juin 1990]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : CANADA

Exercice budgétaire : 1er avril 1988-31 mars 1989

Monnaie nationale et unité de mesure : dollar canadien (centaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

CANADA

CANADA (centaines de milliers de dollars canadiens)

Types de codes	Types de forces	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administra- tion et logement		Forces par- mer- militaires (8)	Terri- toire national (9)	Aide militaire de la paix (OMU) (10) (11)		Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)
						Soutien (6)	Adminis- tration (7)						
1. <u>ÉQUIPEMENT</u>		18 103	12 451	25 905		14 485	11 723			2 382	282	85 331	406
1.1 <u>Saisonnal</u>		11 748	7 505	12 477		10 578	9 833			-	234	52 370	164
1.1.1 Concrète													
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves		9 986	4 934	10 952		6 143	7 666			-	234	76 015	174
1.1.3 Civile		1 726	2 571	2 425		4 430	2 167			-	-	11 355	40
1.2 <u>Opérations et entretien</u>		6 355	4 946	13 428		3 912	1 890			2 382	40	32 961	446
1.2.1 Poursuites d'usage courant		2 662	2 538	5 948		1 128	552			-	14	12 842	4
1.2.2 Entretien et réparations		1 302	1 311	3 928		527	500			-	2	4 560	2
1.2.3 Frais de voyage, etc.		1 043	492	1 011		989	579			-	10	8 128	24
1.2.4 Loyers immobiliers		109	68	182		5	4			-	4	372	-
1.2.5 Divers		1 219	517	2 360		1 263	255			2 382	18	8 018	415
2. <u>ACHATS ET CONSTRUCTION</u>		5 093	13 929	5 301		2 671	-					26 484	
2.1 <u>ARMES</u>		4 820	13 486	4 853		2 144	-					25 803	
2.1.1 Aéronavie et moteurs				1 720								1 720	
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques													
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires													
2.1.4 Navires et bateaux		5	12 199									12 202	
2.1.5 Véhicules blindés		13										15	
2.1.6 Artillerie		96										96	
2.1.7 Autres armes des forces terrestres		2 139	29	31		146						2 384	
2.1.8 Munitions		1 212	464	626		452						2 644	
2.1.9 Electronique et communications		146	285	1 548		530						2 406	
2.1.10 Véhicules non blindés		355	84	207		186						837	
2.1.11 Divers		834	425	521		830						2 410	
2.2 <u>CONSTRUCTION</u>		273	443	468		527						1 661	
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes				57								267	
2.2.2 Bases de lancement de missiles													
2.2.3 Bases et installations navales													
2.2.4 Electronique, etc.			2	2		215						217	
2.2.5 Installations pour le personnel						74						74	
2.2.6 Locaux médicaux						7						107	
2.2.7 Installations d'entraînement		100										2	
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.												42	
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration		2	36	3		1						31	
2.2.10 Ouvrages fortifiés													
2.2.11 Navis													
2.2.12 Terrains													
2.2.13 Divers		171	138	412		230						951	
3. <u>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT</u>		232	604	256		266						1 627	
3.1 <u>RECHERCHE FONDAMENTALE ET APPLIQUEE</u>													
3.2 <u>DEVELOPPEMENT, essais et évaluation</u>													
4. <u>TOTAL (1+2+3)</u>		23 428	26 984	31 462		17 432	11 723			2 382	262	133 462	609

DANEMARK

[Original : anglais]
[23 août 1990]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : DANEMARK

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1989

Monnaie nationale et unité de mesure : couronne danoise (millions)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

INDICATEUR

INDICATEUR (millions de couronnes suédoises)

Type de code	Forces aériennes	Forces terrestres	Forces navales	Forces aériennes	Forces de combat	Soutien, administration et commandement		Forces militaires nationales	Aide militaire		Total des militaires (1 - 12)	Défense civile (14)
						Soutien (6)	Administration et commandement (7)		Étranger (10)	Maintien du paix (OM) (11)		
1. FONCTIONNEMENT												
1.1 Personnel	5 257	2 277	2 847			1 265				160	11 807	
1.1.1 Conscrits	4 092	1 643	1 891			594				117	8 337	
1.1.1.1 Conscrits	1 293	129	136			-				-	1 558	
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves	2 124	1 019	1 298			79				117	4 637	
1.1.3 Civils	975	485	458			515				-	2 142	
1.2 Opérations de maintien	1 165	634	957			671				43	1 470	
1.2.1 Fournitures d'usage courant	335	117	173			32				13	675	
1.2.2 Entretien et réparations	430	517	780			446				30	1 256	
1.2.3 Frais de voyage, etc.	-	-	-			193				-	2 402	
1.2.4 Loyers immobiliers	-	-	-			438				-	193	
1.2.5 Divers	1 187	924	596			3				-	3 145	
2. ARMÉE ET CONSTRUCTION	1 107	903	496							-	2 507	
2.1 Armée												
2.1.1 Mitrailleuses et moteurs												
2.1.2 Mitrailleuses, y compris les têtes classiques												
2.1.3 Trépas et bombes nucléaires												
2.1.4 Navires et bateaux												
2.1.5 Véhicules blindés												
2.1.6 Artillerie												
2.1.7 Autres armes des forces terrestres												
2.1.8 Munitions												
2.1.9 Électronique et communications												
2.1.10 Véhicules non blindés												
2.1.11 Divers												
2.2 Construction	82	22	99			436					638	
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes												
2.2.2 Bases de lancement de missiles												
2.2.3 Bases et installations navales												
2.2.4 Électronique, etc.												
2.2.5 Installations pour le personnel												
2.2.6 Locaux médicaux												
2.2.7 Installations d'entraînement												
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.												
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration												
2.2.10 Ouvrages fortifiés												
2.2.11 Abris												
2.2.12 Terrains												
2.2.13 Divers												
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT												
3.1 Recherche fondamentale et appliquée												
3.2 Développement, essais et évaluation												
4. TOTAL (1+2+3)	6 446	3 201	3 443			1 704				160	14 932	

FINLANDE

[Original : anglais]
[3 mai 1990]
[9 juillet 1990]

Instrument de publication internationale normalisée des
dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : FINLANDE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1989

Monnaie nationale et unité de mesure : markkaa (milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

FRANCE

[Original : français]
[27 avril 1990]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : FRANCE

Exercice budgétaire 1990

Monnaie nationale et unité de mesure : franc français (centaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

FRANCE

FRANCE (centaines de milliers de francs français)

Types de coûts	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien administratif et commandement		Forces paramilitaires (8)	Territoire national (9)	Aide militaire étrangère de la		Non ventilée (12)	Total des dépenses militaires (11 - 12) (13)	Défense civile (14)
						Soutien (6)	Commandement (7)			Étranger (10)	État (11)			
1. FONCTIONNEMENT	107 451	341 088	153 742	351 589	-	77 934	23 712	153 120					1 008 438	
1.1 Personnel	31 448	229 200	85 267	86 545	-	41 576	15 830	125 443					615 129	
1.1.1 Conscrite														
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves														
1.1.3 Civils														
1.2 Opérations et entretien	76 005	111 888	68 475	45 024	-	36 358	7 882	27 677					391 309	
1.2.1 Pourvoirures d'usage courant														
1.2.2 Entretien et réparations														
1.2.3 Frais de voyage, etc.														
1.2.4 Loyers immobiliers														
1.2.5 Divers														
2. ACQUISITION ET CONSTRUCTION	170 335	150 063	99 447	111 579	-	15 588	13 072	18 317					578 416	
2.1 ARMES	144 196	129 077	93 947	98 641	-	4 120	6 928	9 437					487 846	
2.1.1 Avions et moteurs														
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques														
2.1.3 Vêtements et bombes nucléaires														
2.1.4 Navires et bateaux														
2.1.5 Véhicules blindés														
2.1.6 Artillerie														
2.1.7 Autres armes des forces terrestres														
2.1.8 Munitions														
2.1.9 Électronique et communications														
2.1.10 Véhicules non blindés														
2.1.11 Divers														
2.2 Construction	26 139	20 986	5 500	12 938	-	11 478	4 644	8 880					90 570	
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes														
2.2.2 Bases de lancement de missiles														
2.2.3 Bases et installations navales														
2.2.4 Électronique, etc.														
2.2.5 Installations pour le personnel														
2.2.6 Locaux médicaux														
2.2.7 Installations d'entraînement														
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.														
2.2.9 Logeurs de commandement et d'administration														
2.2.10 Ouvrages fortifiés														
2.2.11 Abris														
2.2.12 Terrains														
2.2.13 Divers														
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	150 487	41 219	31 089	52 139	-	31 603	-	-					307 379	
3.1 RECHERCHE FONDAMENTALE ET APPLIQUÉE														
3.2 Développement, essais et évaluation														
4. TOTAL (1+2+3)	428 275	532 410	285 078	515 307	-	125 137	36 789	171 437					1 894 433	

GRECE

[Original : anglais]
[13 juin 1990]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : GRECE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1989

Monnaie nationale et unité de mesure : drachme (millions)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

HONGRIE

[Original : anglais]
[23 mai 1990]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : HONGRIE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1989

Monnaie nationale et unité de mesure : forints (millions)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

Types de codes	Types de forces					Soutien, administration et commandement			Alles militaires		Non-ventilées (12)	Total des dépenses militaires (1 - 13)	Défense civile (14)
	Forces aéro-maritimes (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien (6)	Administration (7)	Personnel paramilitaire (8)	Veri-toire national (9)	Alles militaires étrangères (10)			
Types de codes											36 320	36 320	
1. FONCTIONNEMENT													
1.1 PERSONNEL											17 158	17 158	
1.1.1 Conscrits											975	975	
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves													
1.1.3 Civils											10 182	10 182	
1.2 ORGANISATION ET ENTRAINEMENT											6 001	6 001	
1.2.1 Fournitures d'usage courant											15 062	15 062	
1.2.2 Entretien et réparations											9 512	9 512	
1.2.3 Frais de voyage, etc.											7 210	7 210	
1.2.4 Loyers immobiliers											2 180	2 180	
1.2.5 Divers											160	160	
2. ACHATS ET CONSTRUCTION													
2.1 ACHATS											11 385	11 385	
2.1.1 Aéronavals et moteurs											5 705	5 705	
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques											219	219	
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires											392	392	
2.1.4 Navires et bateaux													
2.1.5 Véhicules blindés											600	600	
2.1.6 Artillerie											469	469	
2.1.7 Autres armes des forces terrestres													
2.1.8 Munitions											1 112	1 112	
2.1.9 Electronique et communications											1 343	1 343	
2.1.10 Véhicules non blindés											197	197	
2.1.11 Divers											1 373	1 373	
2.2 CONSTRUCTION											5 640	5 640	
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes											180	180	
2.2.2 Bases de lancement de missiles													
2.2.3 Bases et installations navales													
2.2.4 Electronique, etc.													
2.2.5 Installations pour le personnel													
2.2.6 Logements militaires													
2.2.7 Installations d'entraînement													
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.													
2.2.9 Logements de commandement et d'administration													
2.2.10 Ouvrages fortifiés													
2.2.11 Abris													
2.2.12 Terrains													
2.2.13 Divers													
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT											241	241	
3.1 Recherche fondamentale et appliquée											590	590	
3.2 Recherche appliquée et évaluation											1 534	1 534	
4. TOTAL (1+2+3)											386	386	
											71	71	

ISRAEL

[Original : anglais]
[21 juin 1990]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : ISRAEL

Exercice budgétaire : 1er avril 1988-31 mars 1989

Monnaie nationale et unité de mesure : nouveau shekel (centaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

ISRAËL

ISRAËL (continué de milliers de nouveaux shekels)

Types de codes	Forces stratégiques (1)	Forces navales (2)	Forces aériennes (3)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement			Forces paramilitaires (8)	Territoire national (9)	Aide militaire de la part (10)		Non ventilés (11)	Total des dépenses militaires (12)	Défense civile (13)
					Maintien (6)	Commandement (7)	Maintien de la part (11)			Étranger (10)	de la part (11)			
1. <u>FONCTIONNEMENT</u>														
1.1 <u>Personnel</u>														
1.1.1 Concrets														
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves														
1.2.3 Civils														
1.2 <u>Conditions et matériel</u>														
1.2.1 Moutures d'usage courant														
1.2.2 Entretien et réparations														
1.2.3 Frais de voyage, etc.														
1.2.4 Loyers immobiliers														
1.2.5 Divers														
2. <u>ACHATS ET CONSTRUCTION</u>														
2.1 <u>ACHATS</u>														
2.1.1 Aéronavale et moteurs														
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques														
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires														
2.1.4 Navires et bateaux														
2.1.5 Véhicules blindés														
2.1.6 Artillerie														
2.1.7 Autres armes des forces terrestres														
2.1.8 Munitions														
2.1.9 Électronique et communications														
2.1.10 Véhicules non blindés														
2.1.11 Divers														
2.2 <u>CONSTRUCTION</u>														
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes														
2.2.2 Bases de lancement de missiles														
2.2.3 Bases et installations navales														
2.2.4 Électroniques, etc.														
2.2.5 Installations pour le personnel														
2.2.6 Locaux médicaux														
2.2.7 Installations d'entraînement														
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.														
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration														
2.2.10 Ouvrages fortifiés														
2.2.11 Bâtiments														
2.2.12 Terrains														
2.2.13 Divers														
3. <u>RECHERCHES-DEVELOPPEMENT</u>														
3.1 Recherches fondamentales et appliquées														
3.2 Développement - essais et évaluation														
4. TOTAL (1+2+3)												94 132	94 132	

ITALIE

[Original : anglais]
[6 août 1990]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : ITALIE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1989

Monnaie nationale et unité de mesure : lire (dizaine de millions)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

ITALIE (dix-huit millions de litres)

[illegible]

MALAISIE

[Original : anglais]
[15 mai 1990]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : MALAISIE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1989

Monnaie nationale et unité de mesure : ringgit (centaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

MALAISIE

MALAISIE (centaines de milliers de ringgits)

Types de codes	Types de forces	Forces aérospatiales (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration, commandement		Forces paramilitaires (8)	Territoire national (9)	Mise militaire			Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)
							Soutien (6)	Commandement (7)			Extrême (10)	Maintien de la paix (11)	Non ventilée (12)		
1. <u>ÉCONOMIQUEMENT</u>		12 435	3 093	3 093	3 942	..	4	-	...	-	-	119	-	20 013	-
1.1. <u>Personnel</u>		9 477	1 371	1 371	1 399	..	4	-	...	-	-	119	-	12 770	-
1.1.1. Conscrite		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	-
1.1.2. Autres personnels militaires, y compris les réserves		-	-	-	-	..	-	-	..	-	-	-	-	-	-
1.1.3. Civile		-	-	-	-	..	-	-	..	-	-	-	-	-	-
1.2. <u>Matériel</u>		2 558	1 722	1 722	2 543	..	4	-	...	-	-	-	-	7 243	-
1.2.1. Maintenance et entretien		1 183	606	606	618	..	-	-	...	-	-	-	-	2 416	-
1.2.2. Poursuites d'usage courant		837	912	912	1 035	..	-	-	...	-	-	-	-	3 383	-
1.2.3. Entretien et réparations		-	-	-	-	..	-	-	..	-	-	-	-	-	-
1.2.4. Frais de voyage, etc.		-	-	-	-	..	-	-	..	-	-	-	-	-	-
1.2.5. Loyers immobiliers		-	-	-	-	..	-	-	..	-	-	-	-	-	-
1.2.6. Divers		939	205	205	300	..	-	-	...	-	-	-	-	1 444	-
2. <u>ACHATS ET CONSTRUCTION</u>		2 860	297	297	2 487	..	302	-	...	-	-	-	-	5 907	-
2.1. <u>Armée</u>		2 207	118	118	615	..	302	-	...	-	-	-	-	3 243	-
2.1.1. Aéronavie et moteurs		..	15	15	549	..	-	-	...	-	-	-	-	564	-
2.1.2. Missiles, y compris les têtes classiques		-	-	-	-	..	-	-	..	-	-	-	-	-	-
2.1.3. Sites et bombes nucléaires		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	-
2.1.4. Navires et bateaux		..	..	..	..	..	-	-	..	-	-	-	-	-	-
2.1.5. Véhicules blindés		..	..	..	..	..	-	-	..	-	-	-	-	-	-
2.1.6. Artillerie		2 097	..	..	..	..	-	-	..	-	-	-	-	2 097	-
2.1.7. Autres armes des forces terrestres		-	2	2	..	..	200	-	...	-	-	-	-	202	-
2.1.8. Munitions		-	-	-	-	..	70	-	...	-	-	-	-	70	-
2.1.9. Électronique et communications		15	38	38	6	..	7	-	...	-	-	-	-	66	-
2.1.10. Véhicules non blindés		91	10	10	52	..	26	-	...	-	-	-	-	180	-
2.1.11. Divers		4	53	8	8	..	-	-	...	-	-	-	-	64	-
2.2. <u>CONSTRUCTION</u>		653	179	179	851	..	-	-	...	-	-	-	-	1 683	-
2.2.1. Bases aériennes, aérodromes		..	..	..	72	..	..	..	..	-	-	-	-	72	-
2.2.2. Bases de lancement de missiles		-	-	-	-	..	-	-	..	-	-	-	-	-	-
2.2.3. Bases et installations navales		..	135	135	..	..	..	..	..	-	-	-	-	335	-
2.2.4. Électronique, etc.		..	-	-	1 492	..	-	-	...	-	-	-	-	1 492	-
2.2.5. Installations pour le personnel		445	-	-	264	..	-	-	...	-	-	-	-	709	-
2.2.6. Locaux médicaux		-	27	27	-	..	-	-	...	-	-	-	-	27	-
2.2.7. Installations d'entraînement		10	7	7	3	..	-	-	...	-	-	-	-	20	-
2.2.8. Magasin, dépôt, etc.		-	5	5	15	..	-	-	...	-	-	-	-	20	-
2.2.9. Locaux de commandement et d'administration		43	-	-	3	..	-	-	...	-	-	-	-	46	-
2.2.10. Ouvrages fortifiés		-	-	-	-	..	-	-	..	-	-	-	-	-	-
2.2.11. Abris		-	-	-	-	..	-	-	..	-	-	-	-	-	-
2.2.12. Terrains		-	-	-	-	..	-	-	..	-	-	-	-	-	-
2.2.13. Divers		155	1	1	1	..	-	-	...	-	-	-	-	158	-
3. <u>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT</u>		11	3	3	-	..	-	-	...	-	-	-	-	14	-
3.1. RECHERCHE fondamentale et appliquée		11	3	3	-	..	-	-	...	-	-	-	-	14	-
3.2. RECHERCHE appliquée et développement		-	-	-	-	..	-	-	...	-	-	-	-	-	-
4. TOTAL (1+2+3)		-	-	-	-	..	-	-	...	-	-	-	-	-	-

MALTE

[Original : anglais]
[20 août 1990]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : MALTE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1989

Monnaie nationale et unité de mesure : livre maltaise (milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

MALTE

MALTE (milliers de livres maltaises)

Types de forces	Forces aérospatiales (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement		Forces paramilitaires (8)	Aide militaire		Non ventilés (12)	Total des dépenses militaires (1 + 12) (13)	Défense civile (14)
						Soutien (6)	Administration et commandement (7)		Territoire national (9)	Étranger (10)	Maintien de la paix (OMU) (11)		
Types de coûts													
1. <u>FORCES COMMUNES</u>		6 944	216	42						23		7 225	
1.1. <u>PRÉSENTIEL</u>		6 242										6 242	
1.1.1. Concrets													
1.1.2. Autres personnels militaires, y compris les réserves													
1.1.3. Civils													
1.2. <u>Opérations et entretien</u>		482	216	42								940	
1.2.1. Remplacements d'usage courant		572										572	
1.2.2. Entretien et réparations		105										105	
1.2.3. Frais de voyage, etc.													
1.2.4. Loyers immobiliers		5										5	
1.2.5. Divers		222										222	
2. <u>ARMÉE ET COMMANDEMENT</u>		41										41	
2.1. <u>ARMÉE</u>													
2.1.1. Armées et moteurs													
2.1.2. Missiles, y compris les têtes classiques													
2.1.3. Têtes et bombes nucléaires													
2.1.4. Navires et bateaux													
2.1.5. Véhicules blindés													
2.1.6. Artillerie													
2.1.7. Autres armes des forces terrestres													
2.1.8. Munitions		41										41	
2.1.9. Électronique et communications													
2.1.10. Véhicules non blindés													
2.1.11. Divers		181										181	
2.2. <u>COMMANDEMENT</u>													
2.2.1. Bases aériennes, aérodromes													
2.2.2. Bases de lancement de missiles													
2.2.3. Bases et installations navales													
2.2.4. Électronique, etc.													
2.2.5. Installations pour le personnel													
2.2.6. Locaux médicaux													
2.2.7. Installations d'entraînement													
2.2.8. Magasins, dépôts, etc.													
2.2.9. Locaux de commandement et d'administration		171										171	
2.2.10. Ouvrages fortifiés													
2.2.11. Abris													
2.2.12. Terrains													
2.2.13. Divers		10										10	
3. <u>PROTECTION CIVILE ET DÉFENSE</u>													
3.1. Aschetsa fondamentaux et appareils													
3.2. Développement, essais et évaluation													
4. <u>TOTAL (1+2+3)</u>		7 165	216	42						23		7 447	

NORVEGE

[Original : anglais]
[3 mai 1990]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : NORVEGE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1989

Monnaie nationale et unité de mesure : couronne norvégienne (millions)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

KORVINGS

KORVING (millions de couronnes norvégiennes)

Types de co-tes	Types de co-tes	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Secteur administratif et commandement			Forces militaires (6)	Mise militaire			Total des dépenses militaires (1-12) (13)	Dépense civile (14)
							Forces	Comman-	Stratégie		Terri-	De la	Non		
Types de co-tes	Types de co-tes	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Forces	Comman-	Stratégie		Terri-	De la	Non		
Types de co-tes	Types de co-tes	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Forces	Comman-	Stratégie		Terri-	De la	Non		
1. FONCTIONNEMENT	1. FONCTIONNEMENT	..	3 049	2 338	2 650	..	..	3 271	..	..	..	311	..	11 479	..
1.1 Personnel	1.1 Personnel	..	1 947	1 150	1 409	..	..	2 104	..	..	..	243	..	6 953	..
1.1.1 Conscrits	1.1.1 Conscrits	..	376	304	104	..	..	..	..	..	..	..	..	584	..
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves	1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves	..	949	753	902	..	..	1 133	..	..	..	243	..	3 747	..
1.1.3 Civils	1.1.3 Civils	..	602	293	483	..	..	971	..	..	..	..	..	2 349	..
1.2 Opérations et entretien	1.2 Opérations et entretien	..	1 122	1 188	1 201	..	..	1 167	..	..	..	48	..	4 726	..
1.2.1 Fournitures d'usage courant	1.2.1 Fournitures d'usage courant	..	367	399	201	..	..	27	..	..	..	..	..	902	..
1.2.2 Entretien et réparations	1.2.2 Entretien et réparations	..	442	672	581	..	..	141	..	..	..	..	..	1 836	..
1.2.3 Frais de voyage, etc.	1.2.3 Frais de voyage, etc.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
1.2.4 Loyers immobiliers	1.2.4 Loyers immobiliers	..	331	317	339	..	..	989	..	..	..	..	..	1 948	..
1.2.5 Divers	1.2.5 Divers	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2. ACQUIS ET CONSTRUCTION	2. ACQUIS ET CONSTRUCTION	..	2 076	1 932	1 461	..	..	1 115	..	940	..	..	..	7 860	..
2.1 Achats	2.1 Achats	..	1 748	1 749	1 330	..	..	591	..	..	..	..	..	5 418	..
2.1.1 Armements et moteurs	2.1.1 Armements et moteurs	..	10	7	201	..	..	..	..	..	..	..	..	218	..
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques	2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques	..	146	200	674	..	..	93	..	..	..	..	..	1 113	..
2.1.3 Vêtements et bombes nucléaires	2.1.3 Vêtements et bombes nucléaires	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.1.4 Navires et bateaux	2.1.4 Navires et bateaux	..	..	955	..	..	..	34	..	..	..	..	..	989	..
2.1.5 Véhicules blindés	2.1.5 Véhicules blindés	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	84	..
2.1.6 Artillerie	2.1.6 Artillerie	..	171	100	98	..	..	2	..	..	..	..	..	371	..
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	2.1.7 Autres armes des forces terrestres	..	551	30	15	..	..	2	..	..	..	..	..	596	..
2.1.8 Munitions	2.1.8 Munitions	..	364	220	80	..	..	9	..	..	..	..	..	473	..
2.1.9 Electronique et communications	2.1.9 Electronique et communications	..	226	252	209	..	..	441	..	..	..	..	..	1 128	..
2.1.10 Véhicules non blindés	2.1.10 Véhicules non blindés	..	410	4	34	..	..	9	..	..	..	..	..	457	..
2.1.11 Divers	2.1.11 Divers	..	100	1	19	..	..	..	..	940	..	..	..	121	..
2.2 Construction	2.2 Construction	..	328	133	131	..	..	524	..	..	..	..	..	2 422	..
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes	2.2.1 Bases aériennes, aérodromes	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.2 Bases de lancement de missiles	2.2.2 Bases de lancement de missiles	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.3 Bases et installations navales	2.2.3 Bases et installations navales	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.4 Electronique, etc.	2.2.4 Electronique, etc.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.5 Installations pour le personnel	2.2.5 Installations pour le personnel	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.6 Locaux médicaux	2.2.6 Locaux médicaux	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.7 Installations d'entreposage	2.2.7 Installations d'entreposage	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.	2.2.8 Magasins, dépôts, etc.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.9 Loges de commandement et d'administration	2.2.9 Loges de commandement et d'administration	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.10 Ouvrages fortifiés	2.2.10 Ouvrages fortifiés	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.11 Abris	2.2.11 Abris	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.12 Terrain	2.2.12 Terrain	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.13 Divers	2.2.13 Divers	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3.1 Recherche fondamentale et appliquée	3.1 Recherche fondamentale et appliquée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3.2 Développement, essais et évaluation	3.2 Développement, essais et évaluation	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
4. TOTAL (1+2+3)	4. TOTAL (1+2+3)	..	5 145	4 260	4 131	..	..	4 386	..	940	..	311	..	19 539	..

NOUVELLE-ZELANDE

[Original : anglais]
[12 juin 1990]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : NOUVELLE-ZELANDE

Exercice budgétaire : 1er avril 1988-31 mars 1989

Monnaie nationale et unité de mesure : dollar néo-zélandais (dizaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

NOUVELLE-ZÉLANDE

NOUVELLE-ZÉLANDE (dixaines de milliers de dollars néo-zélandais)

Type de coûts	Types de forces	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Forces administratives et militaires		Forces paramilitaires (8)	Théri-loice national (9)	Aide militaire		Non ventida (12)	Total des dépenses militaires (1-12)	Défense civile (13)
							Boatien (6)	Comman-dement (7)			Boatien (10)	Maintien de la paix (COF) (11)			
1. PROCESSIONS															
1.1 Personnel			30 018	20 038	29 841	10 346					205	176		99 038	
1.1.1 Conscrits			10 391	8 695	13 740	8 632					45	123		49 628	
1.1.2 Conscrits															
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves															
1.1.3 Civils			1 818	4 404	909	4 586								11 719	
1.2 Oérations et entretien			9 809	7 535	15 190	5 144					160	53		37 891	
1.2.1 Pouritures d'usage courant			4 414	2 280	6 981	788								13 461	
1.2.2 Recrutes et réparations			2 605	1 788	5 040	340								9 791	
1.2.3 Frais de voyage, etc.			870	1 583	1 813	1 160								5 426	
1.2.4 Loges immobiliers			110	56	21	987								1 186	
1.2.5 Divers			1 010	628	1 335	1 861					160	33		4 037	
2. ACQUIS ET CONSTRUCTION			14 783	8 484	10 828	5 931					11			40 037	
2.1 Armée			5 011	5 295	5 157	2 557								10 033	
2.1.1 Aéronautique et moteurs					2 823									2 821	
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques															
2.1.3 Véhicules et bateaux															
2.1.4 Véhicules blindés															
2.1.5 Artillerie															
2.1.6 Divers															
2.1.7 Autres armes des forces terrestres															
2.1.8 Munitions			1 995	211	811	12								2 677	
2.1.9 Electronique et communications			165	2 015	207	542								275	
2.1.10 Véhicules non blindés														337	
2.1.11 Divers			2 134	357	827	2 003								632	
2.2 Construction			9 770	3 189	5 671	3 374					11			3 322	
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes					1 919									1 919	
2.2.2 Bases de lancement de missiles															
2.2.3 Bases et installations navales				478											
2.2.4 Electronique, etc.															
2.2.5 Installations pour le personnel			1 359											1 359	
2.2.6 Loges médicaux															
2.2.7 Installations d'entraînement															
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.															
2.2.9 Loges de commandement et d'administration															
2.2.10 Ouvrages fortifiés															
2.2.11 Bords															
2.2.12 Terrains			64		8									73	
2.2.13 Divers			8 347	2 711	3 616	3 373								18 115	
3. RECHERCHES-DEVELOPPEMENT															
3.1 Recherches fondamentales et appliquées															
3.2 Développement, essais et évaluation															
4. TOTAL (1+2+3)			44 801	28 918	40 469	24 285					216	176		139 075	

PAYS-BAS

[Original : anglais]
[11 juillet 1990]
[14 août 1990]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : PAYS-BAS

Exercices budgétaires : 1er janvier-31 décembre 1988
1er janvier-31 décembre 1989

Monnaie nationale et unité de mesure : florin néerlandais (centaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

PAYS-BAS

PAYS-BAS (continuation de la liste de l'Annexe I, 1988)

Type de code	Type de force	Forces aériennes (1)	Forces navales (2)	Forces terrestres (3)	Autres forces de combat (4)	Soutien, adminis- tration et commandement		Forces militaires (5)	Terri- toire national (6)	Aide militaire		Total des dépenses militaires (11)	Dépenses militaires (12)
						Soutien (7)	Adminis- tration et commandement (8)			Stranger (10)	Maintien de la paix (11)		
1. FORCES ARMÉES		41 144	17 955	17 715	2 311	24 949	..	..	..	..	..	104 074	1 428
1.1.1. Armée		27 430	12 264	9 754	1 873	17 176	..	..	..	..	..	48 437	704
1.1.1.1. Armée		8 256	262	846	96	125	..	..	..	..	..	9 605	56
1.1.2. Autres personnels militaires,		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
1.1.2.1. Autres personnels militaires,		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
1.1.2.2. Y compris les réserves		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
1.1.3. Civils		12 833	8 547	7 472	1 714	14 003	..	..	..	..	..	44 569	91
1.2. Défense		6 541	3 395	1 016	63	3 048	..	..	..	..	..	14 463	557
1.2.1. Défense		13 514	5 751	7 961	438	7 773	..	..	..	..	..	25 437	724
1.2.1.1. Défense		5 013	1 475	2 611	158	268	..	..	..	..	..	9 443	67
1.2.1.2. Défense		3 069	2 978	3 068	75	..	..	..	..	..	..	9 140	..
1.2.2. Entretien et réparations		1 434	609	568	56	172	..	..	..	..	..	2 079	8
1.2.3. Frais de voyage, etc.		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
1.2.4. Loyers immobiliers		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
1.2.5. Divers		3 598	719	1 714	109	7 385	..	..	..	..	..	13 555	469
2. ARMÉE ET CONSTRUCTION		13 432	10 910	11 188	155	..	..	..	..	..	..	35 705	138
2.1. Armée		10 971	10 086	10 917	74	..	..	..	..	..	..	31 188	84
2.1.1. Armée		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.1.1.1. Armée		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.1.1.2. Armée		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.1.1.3. Armée		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.1.1.4. Armée		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.1.1.5. Armée		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.1.1.6. Armée		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.1.1.7. Armée		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.1.1.8. Armée		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.1.1.9. Armée		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.1.1.10. Armée		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.1.1.11. Armée		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2. Construction		2 461	844	1 161	81	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.1. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.1.1. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.1.2. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.1.3. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.1.4. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.1.5. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.1.6. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.1.7. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.1.8. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.1.9. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.1.10. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.1.11. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.2. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.2.1. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.2.2. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.2.3. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.2.4. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.2.5. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.2.6. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.2.7. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.2.8. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.2.9. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.2.10. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.2.11. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.2.12. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2.2.2.13. Construction		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3.1. Recherche fondamentale et appliquée		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
3.2. Développement scientifique et technique		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
4. TOTAL (1+2+3)		54 576	28 885	28 503	2 466	25 236	..	..	..	..	..	140 065	1 546

POLOGNE

[Original : russe]
[8 mai 1990]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : POLOGNE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1989

Monnaie nationale et unité de mesure : zloty (milliards)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

POULSON

[illegible]

PORTUGAL

[Original : anglais]
[9 août 1990]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : PORTUGAL

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1989

Monnaie nationale et unité de mesure : escudo portugais (millions)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

PORTUGAL

PORTUGAL (millions d'escudos)

Type de force	Forces aériennes (1)	Forces navales (2)	Forces terrestres (3)	Forces aéronautiques (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administr- tion et commandement		Forces militaires (8)	Péri- national (9)	Aide militaire		Non ventilée (12)	Total des militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)
						Soutien (6)	Comman- dement (7)			Étranger (10)	Maintien de la paix (11)			
1. FONCTIONNEMENT														
1.1 FÉDÉRAL														
1.1.1 Concrète	57 883	35 558	33 797	17 621			5 312	48 097				13 043	193 249	
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves	36 343	20 452	17 621				743	44 216					119 414	
1.1.3 Civile	138	4 400	2 103				321	4				10 477	10 479	
1.2 DÉFENSE ET ENTRAÎNEMENT												2 386	13 613	
1.2.1 Fournitures d'usage courant	16 443	10 796	14 073				4 218	3 703					49 343	
1.2.2 Entretien et réparations	11 098	6 058	2 981				1 245	1 075					27 444	
1.2.3 Frais de voyage, etc.	766	234	2 981				-	275					4 276	
1.2.4 Loyers immobiliers	3 979	4 044					2 030	1 553					11 626	
1.2.5 Divers		5 034					913						5 997	
2. AGENCE ET CONSTRUCTION													33 440	
2.1 ARMES	6 122	18 196	5 236				1 646	2 130					27 955	
2.1.1 Aéronautique et engins	4 456	17 552	3 855				448	1 634					2 008	
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques													443	
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires														
2.1.4 Navires et bateaux														
2.1.5 Véhicules blindés														
2.1.6 Artillerie	211												211	
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	6												447	
2.1.8 Munitions	125	59						285					1 106	
2.1.9 Electronique et communications	1 093							780					3 338	
2.1.10 Véhicules non blindés	1 527						5	535					2 653	
2.1.11 Divers	104												194	
2.2 CONSTRUCTION	1 466	445					1 218	586					5 486	
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes														
2.2.2 Bases de lancement de missiles														
2.2.3 Bases et installations navales														
2.2.4 Electronique, etc.														
2.2.5 Installations pour le personnel														
2.2.6 Locaux médicaux														
2.2.7 Installations d'entraînement														
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.														
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration														
2.2.10 Ouvrages fortifiés														
2.2.11 Abris														
2.2.12 Terrains														
2.2.13 Divers	1 466	445					1 218	586					5 486	
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	214	-					-	768	370				1 813	
3.1 Techniques fondamentales et appliquées														
3.2 Développement, essais et évaluation														
4. TOTAL (1+2+3)	63 719	53 754	39 481				7 018	51 094	370			13 043	228 502	

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

[Original : anglais]

[14 mai 1990]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1989

Monnaie nationale et unité de mesure : mark de la RDA (centaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

Types de codes		Types de forces		Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement - CENTRE		Forces paramilitaires (8)	Aide militaire			Non ventilée (12)	Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)
									Soutien (6)	Administration et commandement (7)		Recrues nationales (9)	Étranger (10)	Maintenance de la paix (OMU) (11)			
1. <u>FORCES COMPOSÉES</u>																	
1.1 <u>MARINAUX</u>																	
1.1.1					64 843	8 067	16 482			16 087						85 479	
1.1.2					17 153	3 034	6 047			7 986						24 230	
1.1.3					1 216	57	345			106						1 624	
1.1.4																	
1.1.5					12 171	2 248	4 753			6 792						25 964	
1.1.6					3 766	719	1 068			1 098						6 632	
1.1.7					27 690	5 033	10 415			8 091						51 249	
2. <u>AÉRIENNES ET CONSTRUCTION</u>																	
2.1 <u>AÉRIENNES</u>																	
2.1.1					21 971	2 404	11 758			787					5 453	42 373	
2.1.2					21 971	2 404	11 758			787						36 920	
2.1.3																	
2.1.4																	
2.1.5																	
2.1.6																	
2.1.7																	
2.1.8																	
2.1.9																	
2.1.10																	
2.1.11																	
2.2 <u>CONSTRUCTION</u>																	
2.2.1																	
2.2.2																	
2.2.3																	
2.2.4																	
2.2.5																	
2.2.6																	
2.2.7																	
2.2.8																	
2.2.9																	
2.2.10																	
2.2.11																	
2.2.12																	
2.2.13																	
3. <u>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT</u>																	
3.1																	
3.1.1																	
3.1.2																	
3.1.3																	
3.1.4																	
3.1.5																	
3.1.6																	
3.1.7																	
3.1.8																	
3.1.9																	
3.1.10																	
3.1.11																	
3.1.12																	
3.1.13																	
3.1.14																	
3.1.15																	
3.1.16																	
3.1.17																	
3.1.18																	
3.1.19																	
3.1.20																	
3.1.21																	
3.1.22																	
3.1.23																	
3.1.24																	
3.1.25																	
3.1.26																	
3.1.27																	
3.1.28																	
3.1.29																	
3.1.30																	
3.1.31																	
3.1.32																	
3.1.33																	
3.1.34																	
3.1.35																	
3.1.36																	
3.1.37																	
3.1.38																	
3.1.39																	
3.1.40																	
3.1.41																	
3.1.42																	
3.1.43																	
3.1.44																	
3.1.45																	
3.1.46																	
3.1.47																	
3.1.48																	
3.1.49																	
3.1.50																	
3.1.51																	
3.1.52																	
3.1.53																	
3.1.54																	
3.1.55																	
3.1.56																	
3.1.57																	
3.1.58																	
3.1.59																	
3.1.60																	
3.1.61																	
3.1.62																	
3.1.63																	
3.1.64																	
3.1.65																	
3.1.66																	
3.1.67																	
3.1.68																	
3.1.69																	
3.1.70																	
3.1.71																	
3.1.72																	
3.1.73																	
3.1.74																	
3.1.75																	
3.1.76																	
3.1.77																	
3.1.78																	
3.1.79																	
3.1.80																	
3.1.81																	
3.1.82																	
3.1.83																	
3.1.84																	
3.1.85																	
3.1.86																	
3.1.87																	
3.1.88																	
3.1.89																	
3.1.90																	
3.1.91																	
3.1.92																	
3.1.93																	
3.1.94																	
3.1.95																	
3.1.96																	
3.1.97																	
3.1.98																	
3.1.99																	
3.2																	
3.2.1																	
3.2.2																	
3.2.3																	
3.2.4																	
3.2.5																	
3.2.6																	
3.2.7																	
3.2.8																	
3.2.9							</										

ANNEXE

Instrument de publication et directives s'y rapportant

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays :

Exercice budgétaire :
jour, mois, année-jour, mois, année

Monnaie nationale et unité de mesure :

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

Types de codes	Types de forces	Forces stratégiques (1)	Forces barrières (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement		Forces paramilitaires (8)	Més militaires		Non ventilée (12)	Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)
							Soutien (6)	Commandement (7)		Territoire national (9)	Maintien de la paix (OMD) (10)			
1. <u>PRODUCTION</u>														
1.1. <u>PERSONNEL</u>														
1.1.1	Personnel													
1.1.1.1	Commissaires													
1.1.1.2	Autres personnels militaires, y compris les réserves													
1.1.1.3	Civils													
1.1.2	<u>ORGANISATIONS ET EQUIPEMENT</u>													
1.2	Fournitures d'usage courant													
1.2.1	Entretien et réparations													
1.2.2	Frais de voyage, etc.													
1.2.3	Frais de voyage, etc.													
1.2.4	Logis immobiliers													
1.2.5	Divers													
2. <u>ARMEMENT ET COMMISSION</u>														
2.1	<u>ARMEMENT</u>													
2.1.1	Mitrailleuses et moteurs													
2.1.2	Mitrailleuses, y compris les têtes classiques													
2.1.3	Mitrailleuses et bombes nucléaires													
2.1.4	Mitrailleuses et torpilles													
2.1.5	Véhicules blindés													
2.1.6	Artillerie													
2.1.7	Autres armes des forces terrestres													
2.1.8	Mitrailleuses													
2.1.9	Électronique et communications													
2.1.10	Véhicules non blindés													
2.1.11	Divers													
2.2	<u>CONSTRUCTION</u>													
2.2.1	Bases aériennes, aérodromes													
2.2.2	Bases de lancement de missiles													
2.2.3	Bases et installations navales													
2.2.4	Électronique, etc.													
2.2.5	Installations pour le personnel													
2.2.6	Logis médicaux													
2.2.7	Installations d'entraînement													
2.2.8	Magasins, dépôts, etc.													
2.2.9	Logis de commandement et d'administration													
2.2.10	Overseas fortifiés													
2.2.11	Abris													
2.2.12	Verrous													
2.2.13	Divers													
3. <u>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT</u>														
3.1	Recherche fondamentale et appliquée													
3.2	DEVELOPPEMENT, essais et évaluation													
3. TOTAL (1+2+3)														

DIRECTIVES

Première partie

Directives générales

1. L'instrument de publication se présente sous la forme d'un tableau où les dépenses sont classées en fonction des types de coûts (lignes) et des types de forces (colonnes). S'agissant des coûts, le tableau possède une structure pyramidale permettant la publication des données à différents niveaux d'agrégation. Les coûts se répartissent en trois grandes catégories : 1) fonctionnement; 2) achats et construction; 3) recherche-développement. Chacune des catégories se décompose en différents groupes et la plupart de ces groupes en sous-groupes. Les chiffres correspondant à chaque grande catégorie doivent être égaux à la somme de ceux de ses groupes respectifs et ceux de chaque groupe doivent être égaux à la somme de ceux fournis pour ses sous-groupes respectifs.

2. Il est souhaitable que les données soient fournies pour tous les types de forces et tous les types de coûts à tous les niveaux d'agrégation prévus dans le tableau. S'il est impossible de le faire, on fournira les données disponibles.

3. Les chiffres demandés concernent les dépenses militaires effectives au cours du dernier exercice financier pour lequel on dispose de données. Les montants doivent être communiqués dans la monnaie nationale du pays et aux prix courants, c'est-à-dire aux prix pratiqués pendant l'année considérée. L'unité de mesure dans laquelle les dépenses sont exprimées peut être l'unité monétaire ordinaire elle-même (livre, rial, etc.) ou l'un de ses multiples habituellement utilisés. Ce multiple ne doit pas cependant être supérieur à 1/10 000 du montant total des dépenses militaires du pays. Par exemple, si les dépenses militaires totales sont de 78 453 296 unités monétaires nationales, les statistiques fournies seront exprimées en unités ne dépassant pas $1/10\ 000 \times 78\ 453\ 296 (= 7\ 845)$. L'unité de mesure utilisée pourra donc être exprimée en milliers d'unités monétaires.

4. Pour des raisons d'uniformité et de clarté dans la présentation, il est demandé de recourir uniquement aux symboles suivants :

- : néant
- N : négligeable ou moins de la moitié de l'unité employée
- () : chiffre provisoire
- .. : sans objet
- ... : non disponible

Il faudrait éviter d'utiliser des blancs ou des symboles autres que ceux qui sont indiqués ci-dessus. Si toutefois les Etats se sentent obligés d'utiliser des blancs ou d'autres symboles, ils sont priés d'indiquer clairement ce que ceux-ci signifient.

5. Il est souhaitable de fournir des données pour tous les types de forces et tous les types de coûts à tous les niveaux d'agrégation prévus dans le tableau. S'il n'est pas possible, faute de données, de donner des chiffres représentant des

dépenses pour un certain type de forces, il est entendu que ces dépenses doivent être comprises dans le chiffre indiqué pour un ou plusieurs autres types de forces ou au moins dans le total. Pour la même raison, si les Etats déclarants ne peuvent fournir de renseignements sur les coûts qu'à des niveaux élevés d'agrégation, ils sont priés de présenter les chiffres au niveau d'agrégation qu'ils jugent approprié.

6. Afin de pouvoir perfectionner encore l'instrument de publication, les Etats sont priés de signaler toute difficulté d'ordre technique ou autre qu'ils pourront avoir rencontrée pour remplir le tableau et de recommander les modifications qu'ils jugeraient utile d'y apporter. Ces observations devraient être jointes au tableau complété.

Directives particulières

Les observations et les explications qui suivent concernent les rubriques du tableau qui semblent appeler des éclaircissements particuliers. Ainsi qu'il a déjà été indiqué ci-dessus, les pays répondant à l'enquête sont priés de faire part de la nature des problèmes d'interprétation rencontrés en remplissant le tableau.

Types de forces (intitulés des colonnes)

a) Forces stratégiques

Les pays sont priés d'indiquer le montant des dépenses qu'ils consacrent aux armes nucléaires stratégiques telles qu'elles sont définies dans le Traité SALT II et, si ces définitions ne s'appliquaient pas, ils sont priés d'expliquer les leurs. Les données indiquées sous cette rubrique doivent inclure les dépenses consacrées à toutes les forces ou unités qui sont spécialement équipées et entraînées pour assurer le fonctionnement de systèmes de vecteurs servant à transporter ces armes. Les dépenses relatives à d'autres armes et forces nucléaires devront être indiquées dans la colonne correspondant au type de forces approprié.

b) Soutien, administration et commandement centraux (colonnes 6 et 7)

Dans les colonnes 6 et 7 doivent figurer les activités de soutien qui sont communes à plusieurs des forces énumérées dans les colonnes 1 à 5. Dans la colonne 6 doivent figurer toutes les activités de soutien autres que celles concernant l'administration et le commandement centraux des forces militaires qui, elles, doivent figurer dans la colonne 7. Celle-ci regroupe les dépenses afférentes au personnel militaire central et régional commandant plusieurs types de forces, notamment les fonctions administratives du Ministère de la défense.

c) Forces paramilitaires (colonne 8)

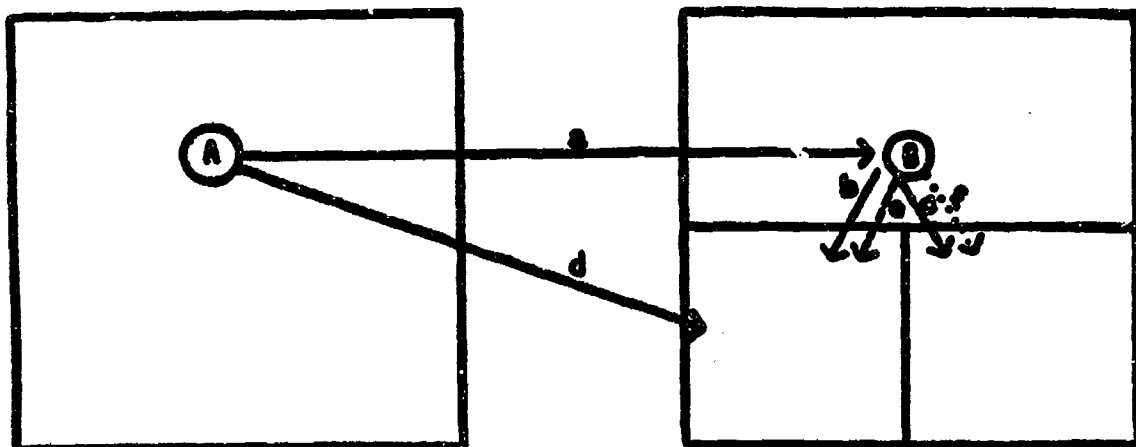
Le terme paramilitaire peut recouvrir divers types de forces. Ces forces peuvent garder les frontières nationales, essentiellement contre l'immigration illégale, la contrebande ou des infiltrations de partisans. Dans d'autres cas, leur principal objectif est de maintenir la sécurité intérieure. Ces forces peuvent également être utilisées contre un ennemi extérieur armé.

Aux fins de la présente enquête, il est nécessaire de définir les éléments qui doivent figurer dans le secteur militaire et ceux qu'il convient d'en exclure. Il semble raisonnable de faire figurer dans les forces paramilitaires les unités, formations, etc., dont l'organisation, l'équipement et la mission sont analogues à ceux des forces armées et qui peuvent participer à des combats dont les objectifs, le théâtre des opérations et les résultats sont de même nature que ceux effectués par les forces armées.

Les pays qui fournissent des chiffres pour cette rubrique sont priés de joindre au tableau une brève description des fonctions de ces forces.

d) Aide militaire (colonnes 9, 10 et 11)

Figure indiquant les voies que l'aide militaire peut emprunter



Explications

Un pays A peut accorder à un pays B une aide militaire (flux a) qui, par l'intermédiaire du budget de l'Etat du pays bénéficiaire, est destinée aux forces alliées stationnées sur le territoire de ce pays (flux b) ou au secteur militaire du pays bénéficiaire (flux c).

L'aide militaire peut également être destinée à des forces alliées stationnées sur le territoire d'un autre pays sans passer par l'intermédiaire du budget d'un pays tiers (flux d). (L'appui d'un pays à ses propres forces militaires à l'étranger ne doit pas être comptabilisé comme aide militaire. Ces dépenses doivent figurer dans les colonnes 1 à 7.)

Enfin, l'aide militaire peut être accordée par un pays à des forces alliées stationnées sur son propre territoire (flux e). Les dépenses que le pays B prélève sur ses propres ressources pour les consacrer à ses propres forces militaires sont représentées par le flux f.

Conclusions

Les pays du type A sont priés d'indiquer la somme des flux a et d, soit le total de l'aide militaire qu'ils accordent à des pays étrangers. Ce chiffre doit figurer dans la colonne 10. Les pays du type B sont priés d'indiquer la somme des flux b et e, soit le total de l'aide militaire qu'ils accordent à des forces alliées stationnées sur leur propre territoire. Ce chiffre doit figurer dans la colonne 9. Les flux c et f, c'est-à-dire les dépenses consacrées aux propres forces militaires du pays doivent figurer dans les colonnes 1 à 7 appropriées.

Dans la mesure où b et c sont les éléments du même flux a, il existe un risque de double comptabilisation, les mêmes sommes pouvant être indiquées deux fois, par le pays A et par le pays B. Afin d'éviter cette double comptabilisation, les pays du type B sont priés d'indiquer le montant total de l'aide militaire qu'ils reçoivent de l'étranger, c'est-à-dire le montant du flux a. Lorsqu'un pays à la fois accorde une aide militaire et en bénéficie, il est prié de remplir à la fois les colonnes 9 et 10.

Les pays ayant fourni des troupes et du matériel dans le cadre des activités de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies sont aussi priés d'indiquer toutes les dépenses supplémentaires effectuées à cette fin au cours de l'année considérée. Ces dépenses doivent figurer dans la colonne 11 du tableau, déduction faite de toute indemnité reçue de sources extérieures.

e) Défense civile (colonne 14)

Il s'agit là des dépenses effectuées pour assurer, autrement que par les moyens militaires habituels, la protection des populations et des installations civiles contre les risques d'hostilités ou de désastres. Ce sont par exemple des dépenses relatives aux abris ainsi qu'aux plans et aux préparatifs pour l'évacuation puis la survie des civils de secteurs menacés d'attaque. Pour une définition détaillée du concept de défense civile, les pays sont priés de se reporter à l'article 61 du Protocole additionnel de 1977 à la Convention de Genève de 1949. L'indication de données relatives à la défense civile concerne surtout les pays disposant de forces stratégiques.

Typea de coûts (intitulés des lignes)

f) Personnel (ligne 1.1)

Le but étant de ne pas prendre en compte les rémunérations pour des services passés mais d'inclure les sommes versées pour des services actuels et futurs, les chiffres doivent comprendre les versements directs au personnel ainsi que les

autres dépenses annexes qui sont à la charge de l'employeur, tels qu'impôts, pensions et autres cotisations. Si ces données ne sont pas disponibles, elles peuvent être remplacées par l'indication du montant des dépenses effectuées au titre de services passés, pour les pensions, par exemple, notamment si les effectifs demeurent constants. En tout état de cause, le rapport doit être accompagné d'une explication sur la nature des données communiquées.

g) Conscrits (ligne 1.1.2)

Les coûts indiqués pour les conscrits s'entendent en tant que versements effectifs. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés d'indiquer à la partie II ci-après les salaires moyens correspondants dans le secteur civil ainsi que les effectifs de la main-d'oeuvre soustraite au secteur civil du fait de la conscription.

h) Fournitures d'usage courant (ligne 1.2.1)

Cette rubrique comprend les achats de denrées alimentaires, de vêtements, de produits pétroliers, de matériel d'instruction (à l'exclusion des munitions), de fournitures médicales, de fournitures de bureau, etc.

i) Entretien et réparation (ligne 1.2.2)

Cette rubrique comprend les services contractuels de réparation et d'entretien du matériel et des installations ainsi que les achats de pièces détachées, de matériaux et d'outils pour la réparation et l'entretien du matériel et des installations.

Dans certains cas, les réparations ont pour but non seulement de rendre au matériel et aux installations leur qualité et leurs performances premières, mais aussi d'améliorer cette qualité ou de modifier ces performances. Dans une certaine mesure, il faut considérer ces activités comme des investissements. Les modifications importantes et les grosses réparations de ce type qui comportent de substantiels éléments d'investissement doivent être indiquées dans les catégories de coûts 2.1 (Achats) ou 2.2 (Construction).

Les pays sont en tout état de cause priés de décrire la méthode choisie et d'expliquer la pratique ou les règlements comptables qu'ils suivent en ce qui concerne les éventuels éléments d'investissement des réparations et modifications importantes, et de joindre ces observations au tableau complété.

j) Frais de voyage, etc. (ligne 1.2.3)

Cette rubrique comprend les dépenses au titre des achats de divers services, tels que frais postaux, frais d'impression et autres frais.

k) Loyers immobiliers (ligne 1.2.4)

Comme les investissements initiaux en actifs immobiliers appartenant au secteur militaire ne donnent pas habituellement lieu à des versements effectifs, il

est souhaitable d'ajouter au coût du loyer à communiquer la valeur actualisée de cet investissement. On peut estimer celle-ci au moyen de taux d'intérêt ou de taux d'amortissement appropriés pour l'année considérée.

1) Achats (ligne 2.1)

Le potentiel militaire d'un pays ne dépend pas seulement de ses achats de matériels et de sa construction d'installations militaires, mais aussi du taux d'amortissement, de désaffectation et de mise hors d'usage de ces biens. Les renseignements de ce type peuvent ne pas être aisément accessibles. Il serait toutefois hautement souhaitable d'obtenir, lorsqu'ils sont disponibles, des renseignements sur les taux de désaffectation et de durée moyenne de service des différents types de matériels et d'installations. Ces renseignements devraient être joints au tableau. Voir également la note i) ci-dessus.

m) Véhicules blindés (ligne 2.1.5)

Dans cette rubrique figurent les chars, les véhicules blindés de transport de troupes et les autres matériels blindés.

n) Munitions (ligne 2.1.8)

Pour les mêmes raisons que celles indiquées au paragraphe 1) ci-dessus, il est souhaitable de pouvoir comparer les achats de munitions et les consommations correspondantes. A cette fin, les pays sont priés de fournir ces dernières données à la partie II ci-après.

o) Construction (ligne 2.2)

La construction de nouvelles installations est souvent liée à l'acquisition de terrains. Les dépenses du secteur militaire relatives à l'acquisition de terrains doivent être communiquées séparément sous la rubrique 2.2.12 (Terrains).

p) Electronique, etc. (ligne 2.2.4)

Cette rubrique comprend également les communications ainsi que les structures et installations apparentées.

q) Installations d'entraînement (ligne 2.2.7)

Cette rubrique comprend les dépenses occasionnées par la construction d'installations fixes d'entraînement telles que polygones de tir, parcours du combattant, etc.

r) Magasins, dépôts, etc. (ligne 2.2.8)

Cette rubrique comprend les installations de réparation et d'entretien.

s) Abris (ligne 2.2.11)

Comme il n'est pas toujours possible de distinguer entre ouvrages fortifiés et abris destinés au personnel militaire, les pays sont priés d'indiquer le total de leurs coûts sous la rubrique 2.2.10 (Ouvrages fortifiés) et de réserver la rubrique 2.2.11 (Abris) aux abris construits principalement pour protéger la population civile.

t) Terrains (ligne 2.2.12)

Les renseignements concernant les ventes de terrains par le secteur militaire sont demandés dans la partie II ci-après.

u) Recherche-développement (ligne 3)

Il est possible de distinguer entre les deux groupes composant cette catégorie selon le degré d'application des activités de recherche, c'est-à-dire la mesure dans laquelle elles sont axées sur la création d'un produit déterminé ("recherche à objectif"), comme par exemple un système particulier d'armes. Les activités de recherche fondamentale ainsi que celles de recherche appliquée qui ne sont pas liées à un objectif peuvent par conséquent figurer dans le groupe 3.1, tandis que les activités assimilables à une recherche à objectif figureraient dans le groupe 3.2 avec les activités de développement, qui sont toujours considérées comme ayant un objectif.

Les pays qui éprouveraient des difficultés à distinguer entre ces deux types de classification sont priés de présenter leurs observations à ce sujet et de les joindre au tableau.

Partie II

1. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse :
(salaire par durée de temps, unité monétaire)

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse :
(nombre d'années de service)

2. S'agissant du point d) des directives particulières, les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse :
(montant)

3. S'agissant des alinéas n) et o), la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle indiquée dans le tableau. On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1 à 12 du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de munitions :

Vente par le secteur militaire de :

- a) Terrains :
- b) Biens immobiliers autres que les terrains :
- c) Matériel :
- d) Services :
- e) Divers :

4. Indiquer si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée.

Réponse

	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire	☐	☐
Exportations de matériel militaire	☐	☐
i) Par pays	☐	☐
ii) Par région	☐	☐
Importations de matériel militaire	☐	☐
i) Par pays	☐	☐
ii) Par région	☐	☐

5. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

